

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015

PROCES VERBAL

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : MM. GIRARDIN, FOUACHE, Mme RINGOT, M. GASNIER, Mme CADINOT, M. BOUTIN, Mme COLBOC, MM. PREVEL, QUEVREMONT, COTTARD, GUEROUT, PALFRAY, Mmes TASSERIE, LEROY, M. DUBOURG, Mme MULLER, M. FAVENNEC, Mmes DAVID-BEAULIEU, COUTANCE, M. CARON, Mme MALANDAIN, M. LEBOUVIER, Mmes ROUX, REBEUF.-

**Etaient excusés : Mmes LEBRUN (pouvoir donné à Mme CADINOT), LAINE (pouvoir donné à Mme COUTANCE), M. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme MALANDAIN)-
formant la majorité des membres en exercice.**

Madame COUTANCE a été élue secrétaire.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance :

Madame ROUX signale que le groupe « Une juste attention » n'a pas voté contre Monsieur BOUTIN pour le représentant de la Ville au Conseil d'Administration du Collège (page 9) mais pour Madame MALANDAIN. Monsieur le Maire accepte la modification.

Madame LEROY fait remarquer que page 8 il est noté le mot « comité » au lieu du mot « conseil ». Monsieur le Maire lui répond qu'il a constaté cette erreur qui a été corrigée au registre.

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : M. CARON et Mme MALANDAIN étant excusés à cette séance), adopte le procès-verbal de la dernière séance sous réserve des modifications mentionnées ci-dessus.

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait part au conseil :

1) des prochaines dates à retenir :

- Foire aux bestiaux : 14 mars
- Elections départementales : 22 et 29 mars
- prochaine séance du conseil municipal : 26 mars
- repas des Aînés : 26 avril

2) du résultat des élections au Conseil Municipal des Jeunes

Ont été élus : Romain LERIBLE, Alexis KPADE, Soukaïna MAMOUNE, Camille GARCIA, Gaby DEVISME, Emma VIBERT, Luka LEGOY, Margaux DIDIER, Elouan RADOUX, Juliette BOUTIN.

Délibération n°01/2015 : SEMINOR – Projet rue de la Boutresse- Demande de garantie d'emprunt
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 23 février 2014 le conseil municipal avait émis un avis favorable à la demande de garantie d'emprunt de la société SEMINOR pour un montant de 3 125 000 € destiné à financer l'opération « les résidences d'Alix ». Ce projet consiste en la réalisation de 29 logements sur le terrain situé à l'angle de la rue de la Boutresse et de la route d'Oudalle.

Par courrier du 12 janvier dernier la société SEMINOR a sollicité auprès de la Ville la garantie à hauteur de 100% d'un prêt de 3 290 000 € destiné à financer l'opération mentionnée ci-dessus et constitué de deux lignes :

- PLUS pour un montant de 2 700 000 €
- PLAI pour un montant de 590 000 €

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire,
Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code civil,
Vu le contrat de prêt n°18452 en annexe signé entre la société SEMINOR, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations

DECIDE de :

- 1) accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 290 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°18452 constitué de deux lignes du prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- 2) accorder la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- 3) S'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Monsieur COTTARD demande si les charges seront les mêmes pour les maisons en bandes et pour les petits collectifs. Madame RINGOT répond par l'affirmative.

Madame MULLER demande si la maison existante sur ce terrain est conservée. Madame RINGOT lui répond par l'affirmative.

Madame MALANDAIN demande si ces logements seront adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Madame RINGOT lui répond qu'uniquement les logements du rez-de-chaussée seront adaptés car il n'est pas prévu d'ascenseur.

Délibération n°02/2015 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015
--

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose aux communes de plus de 3500 habitants la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci, un débat a eu lieu lors de la présente séance.

RECETTES :

1) Impôts locaux :

Taxe	Taux communal
Taxe d'habitation	9,62%
Foncier bâti	20,50%
Foncier non bâti	36,22%

La revalorisation des bases locatives pour cette année décidée par voie législative est de 0,9%. Compte tenu de cette revalorisation, le produit fiscal attendu pour 2015 est estimé à 1 300 000 €.

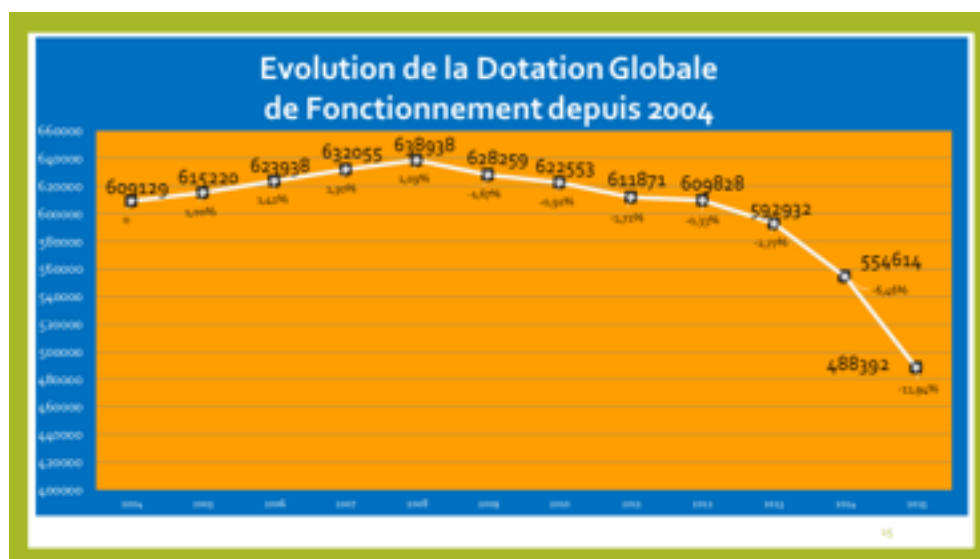
Il appartient au conseil de débattre sur le maintien des taux d'imposition actuels.

2) Recettes générales :

Depuis 2007 l'endettement des administrations publiques françaises a progressé en moyenne de près de 120 Md€ par an et a dépassé les 2000 Md€ en 2014.

Dans le projet de loi de finances 2015 l'Etat poursuit sa politique de désendettement et a prévu une économie de 21 Md€ dont 3,7Md€ pour les collectivités locales.

Pour les communes cet effort va se traduire par un prélèvement sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui devrait diminuer, pour la commune de Saint Romain, de 66 000 €.



3) Recettes dépendant d'autres partenaires :

La commune ne bénéficie plus depuis 2014 du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle.

La dotation de solidarité communautaire n'est pas encore déterminée

L'attribution de compensation communautaire est supposée stable.



DEPENSES :

1) Fonctionnement des services

Grace à une politique de rigueur, les dépenses de fonctionnement devraient être stables en 2015.

Les effectifs sont prévus à nombre constant pour le personnel statutaire.

2) Les investissements

Compte tenu d'une capacité d'investissement estimée à 200 000 € en besoin de financement :

PREVISION DISPONIBLE 2015	
FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	4 056 000
Dépenses de fonctionnement	3 996 000
Autofinancement	60 000
INVESTISSEMENT	
Remboursement de capital	- 1 116 800
Amortissements	261 100
FCTVA	970 700
TAXE D'AMENAGEMENT	25 000
Disponibilités	200 000

le conseil devra se prononcer sur les propositions des commissions suivantes :

	PROPOSITIONS 2015	BESOIN DE FINANCEMENT
Vie associative, sportive et culturelle	247 580	247 580
<u>SRAC</u>		
* Etude terrain synthétique	11 000	11 000
* Protection pour abriter les spectateurs	2 880	2 880
* Changement des buts	1 500	1 500
* Changement des fenêtres du club house	3 400	3 400
<u>Salle omnisports:</u>		
* Réfection toiture	28 000	28 000
* Réfection du sol+remplacement portes	60 000	60 000
* Eclairage	21 000	21 000
<u>SiRoCo:</u>		
* Divers équipements	10 000	10 000
* Rénovation du hall	20 400	20 400
<u>M.P.T.:</u>		
* Remplacement des fenêtres du Dojo	67 200	67 200
* Création de toilettes handicapés	15 600	15 600
* Eclairage salle du 3ème âge	3 600	3 600
* Création d'une réserve (fin) - achat d'étagères	3 000	3 000
Espaces et bâtiments communaux	279 351	279 351
bâtiments communaux	165 491	165 491
Cimetière- réalisation de poteaux numérotés	2 376	2 376
Cimetière - Réalisation de 2 allées en béton désactivé	28 200	28 200
Cimetière- réalisation de 2 allées en enrobé	15 000	15 000
Cimetière - Automatisation de l'accès	3 600	3 600
PAIO - création d'un parking	64 000	64 000
Travaux de remise en état du grand orgue	15 600	15 600
Isolation du grenier de la mairie - fin	4 800	4 800
Isolation salle du conseil	5 435	5 435

Modification du chauffage salle du conseil	6 720	6 720
Logements gendarmerie autoroutière-fin du remplacement des portes de garage	5 760	5 760
Etudes	5 000	5 000
Temple-travaux d'accessibilité	9 000	9 000
voirie - éclairage	113 860	113 860
Rénovation aire de jeux parking de la Boutresse	26 000	26 000
Mise en place de signaux sonores pour les malvoyants au niveau des feux	9 000	9 000
Parking Val budel	64 000	64 000
Travaux d'éclairage public (mise en place de variateurs)	5 000	5 000
Signalétique centre bourg	6 500	6 500
Acquisition d'un radar pédagogique	3 360	3 360
Developpement urbain et durable	15 000	750
Installation d'une borne de rechargement pour véhicules électriques	15 000	750
Vie scolaire et périscolaire	5 000	5 000
Acquisition de mobilier	5 000	5 000
Attractivité et rayonnement	3 600	3 600
Acquisition de 2 stands	3 600	3 600
Mairie	102 700	102 700
Services Administratifs + Frais divers	21 000	21 000
Equipement informatique	4 000	4 000
Police municipale		
Acquisition d'un véhicule	17 000	17 000
Engagements contractuels	31 500	31 500
Chauffage des bâtiment communaux P3	8 500	8 500
Acquisition des parcelles ZA85, 87, 88 et 89	23 000	23 000
Services techniques	50 200	50 200
Acquisition de véhicules	16 200	16 200
Acquisition de tables et chaises	2 400	2 400
Acquisition de barrières	3 600	3 600
Acquisition d'un chariot élévateur	18 000	18 000
Outillage/petit équipement (ligne budgétaire)	10 000	10 000
TOTAL	653 231	638 981

Vie associative, sportive et culturelle :

Monsieur PREVEL présente les propositions de sa commission :

● SRAC

- Terrain synthétique : il est proposé de budgéter les deux premières phases de l'étude de maîtrise d'œuvre

Madame DAVID-BEAULIEU demande quelles sont ces phases. Monsieur PREVEL lui répond qu'elles correspondent à l'élaboration de l'avant-projet, du projet et la recherche des financements.

Monsieur CARON demande le coût estimatif d'un terrain synthétique. Monsieur PREVEL lui répond qu'il est d'environ 700 000 € avec un objectif d'obtention de subventions à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet peut engendrer des économies de fonctionnement puisque cela permettra par exemple de ne plus traiter les espaces verts qui seront remplacés par le terrain synthétique

Monsieur CARON souligne le fait que des joueurs du SRAC sont originaires d'autres communes et demande si ce ne serait pas opportun que ce projet soit financé par la Communauté de Communes, tout au moins en partie. Monsieur BOUTIN lui répond que la Communauté de Communes n'a pas de compétence dans ce domaine. Monsieur CARON pense que la Communauté de Communes pourrait prendre cette compétence.

Monsieur le Maire précise que dans les 50% de subventions souhaitées, il peut y avoir une aide de la Communauté de Communes.

Madame TASSERIE demande s'il faut investir 11 000 € pour avoir l'étude financière et technique.

Monsieur le Maire lui répond que c'est la dépense maximum, l'étude technique ne sera pas poursuivie si l'étude financière n'est pas concluante.

Monsieur LEBOUVIER pensait qu'en commission il avait été annoncé qu'il y avait déjà eu une étude d'engagée. Monsieur PREVEL lui répond par la négative, le marché pour l'étude n'est pas encore attribué.

Monsieur CARON précise que cette dépense n'est justifiée que pour permettre de jouer en tout temps.

Madame LEROY lui répond que l'état du terrain pose beaucoup de problème pour l'entraînement.

Monsieur le Maire précise que c'est presque 400 enfants qui sont concernés, un club très méritoire.

Monsieur LEBOUVIER ne pense pas que c'est l'utilité qui est remise en cause mais que c'est un problème de choix budgétaire.

Monsieur CARON aurait souhaité un vrai débat sur la politique de la commune sur l'ensemble des sports pratiqués sur la commune. Monsieur le Maire lui répond que c'est l'objet du débat sur les orientations budgétaires.

- Mise en place d'une protection côté ouest pour les spectateurs (vents dominants)
- Les buts sont à changer, conformément aux remarques émises par le District lors de sa visite d'homologation
- Changement des fenêtres du club house

● Salle omnisports

- réfection de la toiture

Monsieur LEBOUVIER fait part à l'assemblée que les problèmes de toiture ne sont pas récents, des sommes ont déjà été investies et le problème n'est pas résolu. Monsieur le Maire lui répond que toute la toiture n'a pas été changée, les travaux réalisés antérieurement ne concernaient que des parties abîmées. Monsieur BOUTIN précise qu'en tant qu'utilisateur il a pu constater que les fuites restantes sont résiduelles, il n'y a plus de problème majeur comme par le passé.

Monsieur CARON considère que la commune n'a plus de capacité d'investissement car tout a été mis dans l'école et que ce qui est proposé est du saupoudrage, plutôt qu'une toiture neuve, la salle omnisports aura une toiture rafistolée.

Madame DAVID-BEAULIEU demande si cette salle est utilisée par l'école depuis le déménagement. Monsieur BOUTIN lui répond que l'école utilise toujours cette salle et en plus le ludisport s'y déroule.

- Réfection du sol et changement des portes
- Changement de l'éclairage de la salle

● **SiRoCo :**

L'association a sollicité des crédits à hauteur de 10 000€ pour l'achat d'équipement et la rénovation du hall pour qu'il soit plus accueillant.

● **Maison Pour Tous**

- remplacement des fenêtres du Dojo : le Dojo compte 32 fenêtres à changer. Celles situées à l'ouest sont plus abîmées.

- création de toilettes pour personnes à mobilité réduite :

Madame MALANDAIN demande où seraient situées les toilettes handicapés. Monsieur LEBOUVIER lui répond qu'elles étaient prévues au niveau de l'ancien labo photos dans le projet du précédent mandat.

- changement de l'éclairage de la salle du 3^{ème} âge
- création d'une réserve

Espaces et bâtiments communaux

Monsieur FOUACHE présente les propositions de sa commission :

● **Cimetière :**

- réalisation de Poteaux numérotés : pour mieux identifier les différentes zones du cimetière (demande de la commission de Madame RINGOT)

Madame MALANDAIN demande si ces poteaux ne peuvent pas être fabriqués par le personnel communal. Monsieur le Maire lui répond que cela peut être une possibilité.

- Réalisation d'allées en béton et en enrobé pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La commission propose de réaliser la partie nord comme ce qui a été fait pour la partie est.

Monsieur le Maire précise qu'il sera mené une reprise des concessions abandonnées dont le coût sera imputé sur le budget de fonctionnement. Madame RINGOT précise que le coût de reprise d'une tombe est de minimum 500 € et maximum 1500 €.

- Automatisation de l'accès: actuellement l'ouverture et la fermeture du cimetière est faite par le personnel municipal. L'automatisation permettrait de réduire les coûts de fonctionnement.

● **PAIO – création d'un parking:**

Il s'agit d'agrandir le parking existant en démolissant un local appartenant à la ville, situé rue du Bassin. Ce local abritait la PAIO qui s'appelle actuellement mission locale et qui occupe depuis septembre dernier des bureaux de la mairie annexe.

Monsieur GUEROUT demande le nombre de places qui seraient créées. Monsieur FOUACHE lui répond qu'il y aurait minimum 15 places.

Madame DAVID-BEAULIEU demande, si ces travaux ne sont pas retenus, si la maison reste en l'état. Monsieur FOUACHE lui répond par l'affirmative.

● **Travaux de remise en état du grand orgue de l'église**

Cela fait plusieurs années que le facteur d'orgue a averti la commune qu'il y a des pièces à changer.

● **Isolation du grenier de la mairie :**

Il reste à isoler les emplacements où sont situées les horloges.

- **Isolation de la salle du conseil** : il s'agit d'une isolation intérieure. Actuellement il n'y a pas d'isolation.

- **Modification du chauffage de la salle du conseil**

Monsieur GASNIER explique qu'il est proposé de mettre des radiateurs horizontaux afin d'améliorer le chauffage de la salle car les radiateurs actuels ne sont pas adaptés.

- **Logements du peloton de la gendarmerie autoroutière – fin du remplacement des portes de garages:**

Il reste 6 portes de garage à changer.

- **Etudes :**

Il s'agit d'une ligne budgétaire qui permet de financer des levés topographiques par exemple.

- **Temple- travaux d'accessibilité du temple :**

Il s'agit de mettre en place une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite.

- **Rénovation aire de jeux parking de la Boutresse:**

Considérant l'état des jeux, si cet investissement n'est pas réalisé, il faudra les enlever.

- **Mise en place de signaux sonores pour les malvoyants au niveau des feux:**

La ville a été sollicitée pour un jeune malvoyant qui prend le car au niveau de la RD 6015 et qui a du mal à traverser la route du fait de son handicap. Une solution est d'équiper les feux d'un signal sonore asservi à une télécommande afin de ne pas perturber le voisinage. Il y a 8 feux à équiper.

- **Parking Val Budel :**

Il est proposé la réalisation d'un parking vert situé rue Elysée Lecat, le long du lotissement qui serait réalisé avec des dalles alvéolées en béton, engazonnement et mise aux normes du trottoir à 1,5m, création de 25 places.

- **Mise en place de variateurs :**

Monsieur GASNIER explique qu'un variateur représente 38% d'économies, soit un temps de retour de 4,5 à 6,5 ans selon le nombre de points alimentés par le variateur. Cet investissement bénéficie d'une subvention de 60% du Syndicat Départemental d'Energie.

Monsieur CARON suggère, en matière d'économies d'énergie, qu'il faudrait éteindre les lumières dans l'école la nuit. Monsieur BOUTIN lui répond que le réglage de la temporisation est en cours.

- **Signalétique centre bourg**

Des panneaux manquent sur les places, certains ne sont plus aux normes (panneaux de police).

Madame ROUX demande s'il est prévu d'indiquer l'école. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

- **Acquisition d'un radar pédagogique :**

Il s'agirait d'un radar mobile, qui indique la vitesse des véhicules.

Monsieur LÉBOUVIER s'étonne que rien ne soit prévu pour la rénovation de l'état des routes. Monsieur FOUACHE lui répond que l'entretien des routes relève du budget de fonctionnement, il ne s'agit d'investissement que lorsqu'il y a création de trottoirs, élargissement de route par exemple.

Développement urbain et durable

Installation d'une borne de rechargement pour véhicules électriques

Le Syndicat Départemental d'Energie a proposé à la Ville de financer cet équipement à 95%.

Il est envisagé d'installer cet équipement au niveau du parking de la mare.

Vie scolaire et périscolaire

Monsieur BOUTIN expose que sa commission a sollicité l'acquisition de mobilier

Monsieur BOUTIN annonce la possibilité d'une ouverture de classe en primaire pour la prochaine rentrée scolaire et par conséquent il est opportun de prévoir l'acquisition du mobilier nécessaire pour équiper une classe. En cas de non ouverture de classe, ces crédits pourraient servir à renouveler une partie du mobilier du restaurant scolaire.

Attractivité et rayonnement

Monsieur Gasnier expose qu'il sollicite l'acquisition de 2 stands car il n'y a actuellement pas de stand de rechange pour le marché lorsqu'il y en a un d'abimé.

Certaines associations sollicitent aussi le prêt de stand le samedi.

Mairie

- équipement informatique : ligne budgétaire

- acquisition d'un véhicule pour le service Police municipale : le véhicule actuel a besoin d'être changé

-services techniques : demande d'acquisition d'un véhicule, de tables et chaises, de barrières avec remorque, d'un chariot élévateur et ligne budgétaire pour l'équipement/petit outillage.

Monsieur CARON propose que les choix soient effectués dès à présent. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un débat et non d'une décision. Pour Monsieur CARON cela n'empêche pas de faire des choix.

Délibération n°03/2015 : RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC – Exercice 2013

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2013 du Syndicat d'eau et d'assainissement de la Région de Saint Romain de Colbosc a été présenté au conseil municipal.

Madame MALANDAIN considère que le prix de l'eau est élevé à Saint Romain par rapport au prix de l'eau appliqué par la CODAH. Monsieur le Maire lui répond que moins la population est dense, plus l'eau est chère car il y a moins d'habitants par km de réseau. Ce qui coûte le plus cher, c'est l'entretien du réseau.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur BOUTIN a été surpris de constater qu'il y avait des travaux pour l'aménagement du carrefour de la Porte Rouge. Monsieur FOUACHE lui répond qu'il s'agit d'un aménagement provisoire pour sécuriser ce carrefour, financé en totalité par le Département de la Seine-Maritime.

Sans autre question, la séance a été levée à 22h10.